

Rapport sur les frais et les autres formes de rémunération

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2026

N° de compte : XXXXXX

Monnaie du compte : CA

Type de compte : CELI

Le présent rapport n'est pas destiné aux fins de déclaration fiscale.

Le présent rapport explique la rémunération que nous avons reçue de vous ou de tiers pour la tenue ou la gestion de votre compte pendant la période visée.

Frais et honoraires facturés à votre compte

Frais de fonctionnement

Type de frais	Montant (CA)
Frais de gestion	213,21 \$
Frais de service	0,00 \$
Frais d'administration	100,00 \$
Frais opérationnels	0,00 \$
Frais d'intérêt	0,00 \$
Taxes	10,11 \$
Total des frais de fonctionnement	323,32 \$

Frais liés aux opérations

Type de frais	Montant (CA)
Commissions du conseiller	100,00 \$
Frais liés aux opérations	10,00 \$
Frais de substitution	0,00 \$
Frais pour relevés papier	0,00 \$
Autres commissions	0,00 \$
Total des frais liés aux opérations	110,00 \$

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement des comptes de placement couvrent les dépenses d'administration, de garde et de gestion continues nécessaires à la tenue et à la gestion de votre portefeuille. Ces coûts sont généralement intégrés au ratio des frais de gestion (RFG) d'un fonds ou facturés comme frais annuels pour les comptes enregistrés. Ils soutiennent les activités quotidiennes telles que la tenue de dossiers, les services juridiques et services d'audit, l'information et les déclarations réglementaires et la production de relevés de compte.

Frais liés aux opérations

Les frais liés aux opérations sont des coûts engagés lors de l'achat, de la vente ou de l'échange de titres de placement dans des comptes enregistrés (comme un REER, un CELI ou un CELIAPP) ou non enregistrés. Il s'agit de frais directs ponctuels payés à un courtier ou à une institution financière pour l'exécution d'une opération en votre nom.

Montants reçus de tiers

Les honoraires reçus de tiers sont des commissions ou des paiements reçus par votre courtier en placement ou votre conseiller de la part de quelqu'un d'autre que vous. Ces paiements sont généralement effectués par des sociétés de fonds communs de placement ou des gestionnaires de produits pour des services liés à l'administration ou à la gestion de votre compte.

Montants reçus de tiers

Type de frais	Montant (CA)
Commissions de suivi	10,00 \$
Commissions sur les titres de nouvelles émissions	0,00 \$
Honoraires d'indication de clients	0,00 \$
Autres	0,00 \$
Total des frais de tiers	10,00 \$

Commissions de suivi

Les commissions de suivi sont des frais continus intégrés versés par les gestionnaires de fonds communs de placement aux courtiers en épargne collective par l'intermédiaire du ratio des frais de gestion (RFG) du fonds. Ces frais sont payés tant que l'investisseur détient les titres du fonds et visent à rémunérer les conseillers pour des services continus tels que les services-conseils, la gestion de compte et la surveillance réglementaire. Ils sont généralement calculés en pourcentage des actifs investis dans le fonds.

Ventilation par fonds d'investissement

Nom du fonds	Frais du fonds (%)
Fonds de titres de capitaux propres canadiens	1,85 %
Fonds d'actifs mondiaux	1,65 %
Fonds de titres à revenu fixe	1,20 %
Fonds indiciel de titres de capitaux propres des États-Unis	0,95 %